

Togo  
Trinité-et-Tobago  
Tunisie  
Ukraine, R.S.S.  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Uruguay  
Venezuela  
Yougoslavie  
Zambie

## NOTES:

<sup>1</sup>Applicable au Land de Berlin

<sup>2</sup>Avec la déclaration suivante: "Relativement aux termes du paragraphe 3 de la Résolution 2777(XXVI) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 novembre 1971, le Gouvernement du Canada déclare par les présentes qu'il tiendra pour exécutoire vis-à-vis de tout autre État qui en fait autant, la décision rendue par une commission de règlement des demandes dans tout litige auquel le Canada peut être partie aux termes de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, ouverte à la signature à Washington, Londres et Moscou le 29 mars 1972."

(Avec une déclaration semblable à celle du Canada: Autriche, Danemark, Irlande, Nouvelle-Zélande et Suède)

<sup>3</sup>Extension aux Antilles néerlandaises

Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Faite à New York le 14 janvier 1975

En vigueur pour le Canada le 15 septembre 1976

RTC 1976/36

## PARTIES:

Agence spatiale européenne<sup>1</sup>  
Allemagne, République fédérale d'<sup>2</sup>  
Antigua-et-Barbuda<sup>3</sup>  
Autriche  
Belgique  
Biélorussie, R.S.S.  
Brunéi<sup>3</sup>  
Bulgarie  
Canada  
Chili  
Chypre  
Corée, République de  
Cuba  
Danemark  
Dominique<sup>3</sup>  
Espagne  
États-Unis  
France  
Hongrie  
Îles Salomon<sup>3</sup>  
Inde  
Mexique

Niger  
Pays-Bas  
Pérou  
Pologne  
République démocratique allemande  
Royaume-Uni  
Saint-Christophe-et-Nièves<sup>3</sup>  
Sainte-Lucie<sup>3</sup>  
Saint-Vincent-et-Grenadines  
Seychelles  
Suède  
Suisse  
Tchécoslovaquie  
Ukraine, R.S.S.  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Uruguay  
Yougoslavie

## NOTES:

<sup>1</sup>Par une déclaration

<sup>2</sup>Applicable au Land de Berlin

<sup>3</sup>Succession

<sup>4</sup>Applicable aux Antilles néerlandaises

<sup>3</sup>Extension à: Anguilla

## ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

### *Voir Conservation*

## ESSAIS NUCLÉAIRES (INTERDICTION)

### *Voir aussi Armes nucléaires (non-prolifération); Énergie atomique*

Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau  
Fait à Londres, Washington et Moscou le 5 août 1963

En vigueur pour le Canada le 28 janvier 1964

RTC 1964/1; RTNU 480/43

## PARTIES:

Afghanistan  
Afrique du Sud  
Allemagne, République fédérale d'<sup>1</sup>  
Argentine  
Australie  
Autriche  
Bahamas<sup>2</sup>  
Bangladesh  
Belgique  
Béni  
Bhoutan  
Biélorussie, R.S.S.<sup>3</sup>  
Birmanie  
Bolivie  
Botswana

Brésil  
Bulgarie  
Canada  
Cap-Vert  
Chili  
Chine<sup>4</sup>  
Chypre  
Colombie  
Corée, République de<sup>2</sup>  
Costa Rica  
Côte d'Ivoire  
Danemark  
Égypte<sup>3</sup>  
El Salvador  
Équateur  
Espagne  
États-Unis  
Fidji<sup>2</sup>  
Finlande  
Gabon  
Gambie<sup>2</sup>  
Ghana  
Grèce  
Guatemala<sup>3</sup>  
Guinée-Bissau  
Honduras  
Hongrie  
Inde  
Indonésie  
Iran  
Iraq  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italie  
Jamahiriya arabe libyenne  
Japon  
Jordanie  
Kenya  
Koweït<sup>2</sup>  
Liban  
Libéria  
Luxembourg  
Madagascar  
Malaisie  
Malawi  
Malte  
Maroc  
Maurice  
Mauritanie  
Mexique  
Mongolie  
Népal  
Nicaragua  
Niger  
Nigéria  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
Ouganda  
Panama  
Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Pays-Bas<sup>5</sup>  
Pérou  
Philippines<sup>2</sup>  
Pologne  
République arabe syrienne